

Internet et matériel informatique

Prudent et légal

Si tu ne connais pas une personne, tu ne peux pas être certain qu'elle existe. Des milliers de faux profils circulent présentement sur Internet. *Ne prends pas de chance. Évite de donner rendez-vous et d'échanger des renseignements personnels avec des amis « virtuels ».*

Quand tu publies un commentaire ou une photo, n'importe qui de ton réseau peut copier ces informations et les remettre ailleurs ou les réutiliser dans un autre contexte. *Rappelle-toi que les écrits restent.*

Tout ce que tu écris sur Internet est ouvert au monde entier. Annoncer ton absence de la maison, c'est une invitation au vol. Annoncer une sortie pourrait aussi t'attirer des ennuis. *Avant de publier, prends deux minutes pour y penser.*

Les communications par « texto », « Web Cam » ou messagerie instantanée peuvent facilement être enregistrées à ton insu.

De plus en plus d'employeurs vérifient ton identité numérique. Les personnes qui ne te connaissent pas se feront une idée de toi en fonction de ce qu'elles trouveront à ton sujet en fouillant sur Internet. *Protège et nettoie ta "e-réputation" !*

Facebook et les autres médias sociaux offrent souvent des moyens pour sécuriser tes informations et minimiser l'accès. *Apprends à mieux utiliser ces outils.*

Afin de soutenir les parents dans ces nouvelles réalités, des formations gratuites seront offertes. Surveillez les dates à l'adresse suivante :

<http://espaceTIC.csrs.qc.ca>

J'ai pris connaissance du présent document :

Signature d'un parent :

L'âge légal pour avoir son compte Facebook est de 13 ans.

Si tu as moins de 18 ans, tes parents doivent approuver l'ouverture de ton compte Youtube.

Publier des faits sur une personne ou un groupe qui nuisent à sa réputation, sur Facebook ou autre, c'est de la "diffamation" et c'est illégal.

Conserver ou publier sur Internet des photographies d'une personne sans son consentement est une atteinte à la vie privée. L'affaire "Star Wars kid" avait d'ailleurs coûté plusieurs centaines de milliers de dollars aux familles des enfants responsables de la diffusion de ces images.

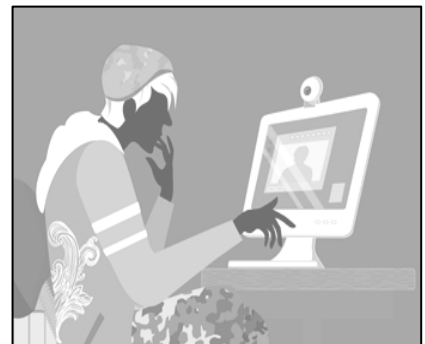
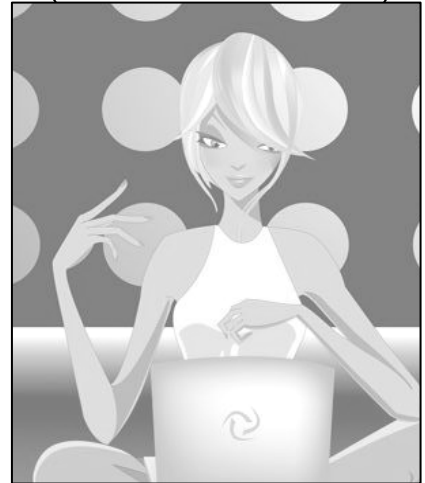
S'introduire dans le réseau ou dans l'ordinateur d'autrui, même par simple plaisir ou curiosité, c'est du piratage.

Copier ou diffuser des œuvres d'artistes sans leur autorisation, c'est violer les droits d'auteurs.



CSRS
COMPLICES DU SAVOIR

<http://espaceTIC.csrs.qc.ca>



À faire et à éviter sur le réseau de la CSRS

- Je suis prudent et légal face à moi et aux autres.
- Je fais attention au matériel.
- Je communique avec respect en tout temps et je signe mes communications.
- Je change mon mot de passe de temps en temps et j'y mets une complexité suffisante.
- Je garde mes mots de passe pour moi.
- J'utilise les ressources informatiques (réseau et matériel) pour des fins scolaires seulement.
- J'évite toute utilisation susceptible de nuire aux autres usagers ou à la performance du réseau.
- J'évite de copier ou de diffuser des œuvres d'artistes sans leur autorisation.
- Je ne participe pas ou n'encourage pas l'expédition de courrier électronique, « texto » ou l'utilisation des médias sociaux pour des fins de propagande, de harcèlement, de publicité, de diffusion d'images ou de propos haineux, dénigrants, obscènes, sexistes ou pornographiques.